

Villas ou immeubles

2019

Villas ou immeubles

Taxes de raccordement
(TVA non comprise)

Electricité

CHF 3'000,--	Soit, taxe fixe	CHF 2'250,--
	+ taxe par appartement	CHF 750,--

Chauffage électrique

CHF 400,-- par kW de puissance installée

PAC

CHF 400,-- par kW de puissance du compresseur

Eau

CHF 4'000,--	base villa ou communs	CHF 4'000,--
	+ taxe par unité locative	CHF 2'000,--

Egouts - Assainissement des eaux

CHF 4,50 / m³ SIA

Télé-réseau

CHF 700,--	Soit, taxe fixe	CHF 600,--
	+ taxe par appartement	CHF 100,--

N.B. Les taxes sont facturées aux tarifs en vigueur à la date de réception des demandes définitives.

Tarif pour consommation (extraits)
(taxes de base et TVA non comprises)

Electricité (énergie + acheminement)

Simple tarif	CHF 0,141 / kWh
Double tarif	CHF 0,154 / kWh - CHF 0,083 / kWh

(non compris : services-système CHF 0,0024/kWh, RPC et mesures de protection des eaux CHF 0,023/kWh et PCP 9 % du tarif d'acheminement)

Eau

Consommation

Le m³ utilisé (compteur) CHF 1,50

Egouts - Assainissement des eaux

Taxe annuelle, facturée au propriétaire au 31 décembre de l'année écoulée, sur la base de la valeur fiscale des bâtiments : 1,5 ‰

Le m³ utilisé (compteur) CHF 0,80

(non compris : taxe fédérale sur les eaux usées "micropolluants" CHF 0,12/m³, selon l'art. 60b de la loi sur la protection des eaux - février 2015)

Télé-réseau

Abonnement	CHF 18,66 / mois
Droits d'auteur	CHF 2,34 / mois

Agriculture

Irrigation des vignes CHF 0,07 / m² (selon cadastre)

Irrigation avec compteur CHF 0,50 / m³